

## Compte rendu de séance

### Séance du 17 Février 2017

L' an 2017 et le 17 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

**Présents** : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. BOURY Pascal, Mme BAUCHE Marie-Annick, M. BERNARD Hervé, M. GUILLAUME Michel, Mme THIRIOT Corinne, M. BADOUEL Gilles, M. LEBLANC Johann, Mme GUILLERET Nathalie, Mme VAILLANT Monique, M. MARTIN Jonathan

**Excusés ayant donné procuration** : M. MICHEL Eric à M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme BUSSON Sophie à Mme MONNERAYE Céline

**A été nommé secrétaire** : M. BOURY Pascal

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 02/02/2017

**Date d'affichage** : 02/02/2017

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016, dressé par M. BIORET, Receveur - 2017-004
- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - 2017-005
- Communauté de Communes : Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT - 2017-006
- VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017 - 2017-007
- DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE : COMMISSIONS THEMATIQUES INTERNES - 2017-008
- DESIGNATION DE COMMISSAIRES à LA C.I.I.D. - 2017-009
- AVENANT à LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - 2017-010
- TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE À FISCALITE PROPRE - 2017-011
- MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES PUBLICS ET DE LA GARDERIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. - 2017-012
- TRAVAUX DE SECURITE EN AGGLOMERATION : RUE DE LA RESISTANCE ET RUE DE LA FONTENELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (D.E.T.R.) - 2017-013
- MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES PUBLICS ET DE LA GARDERIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - 2017-014
- TRAVAUX DE SECURITE EN AGGLOMERATION : RUE DE LA RESISTANCE ET RUE DE LA FONTENELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF "AMENDES DE POLICE 2017" - 2017-015
- TRAVAUX DE SECURITE EN AGGLOMERATION : RUE DE LA RESISTANCE ET RUE DE LA FONTENELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE - 2017-016
- QUESTIONS DIVERSES - 2017-017
- FINANCEMENT DES POINTS NUMERIQUES D.E.T.R. - 2017-018

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016, dressé par M. BIORET, Receveur**

réf : 2017-004

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>BUDGET</b>	<b>VOTE</b>		
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Commune	15		
Village Vacances	15		
Assainissement	15		
Transport Scolaire	15		
Insectarium	15		
Lotissement des Chevrons	15		

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

réf : 2017-005

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires et les autorisations qui s'y attachent, les titres définitifs de créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats réalisés, les bordereaux des titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

Considérant que Monsieur Jean Claude GABILLET, Maire de LIZIO, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune de Lizio en poursuivant le recouvrement des créances et en n'ordonnant que les dépenses effectuées ou utiles ;

Procédant au règlement définitif du budget 2016 propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes ;

Avant de donner la parole aux membres du conseil municipal, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

BUDGET	Vote		
	Pour	Contre	Abstention
Commune	14		
Village Vacances	14		
Assainissement	14		
Transport scolaire	14		
Insectarium	14		
Lotissement des Chevrons	14		

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Communauté de Communes : Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT**

réf : 2017-006

Monsieur Le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque commune dispose d'au moins un représentant. »

La délibération en date du 26 janvier 2017 valide la composition de la CLECT à un représentant par commune, soit 26 membres.

Le conseil municipal est invité à désigner un conseiller municipal - et un seul - pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Jean Claude GABILLET, membre de la CLECT de la Communauté de Communes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017**

réf : 2017-007

Le conseil municipal, après examen des demandes de subvention et délibération, décide d'accorder :

	<b>2017</b>
Association "Songes et Miroirs"	300,00 €
E.M.S.S.	110,00 €
Société Chasse "La Saint Hubert"	300,00 €
Association "Pas à Pas"	60,00 €
Harmonie Fanfare Saint Marc	50,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Glaneurs Football	1.500,00 €
IDREA de l'Oust à Brocéliande	100,00 €
A.P.E.L. Lizio	1.900,00 €
Association des Donneurs de Sang	60,00 €
V.T.T. Lizio	160,00 €
Restaurants du Cœur	200,00 €
Secours Catholique	150,00 €
FNACA Lizio	150,00 €
Ass. Escapade Malestroyenne (Téléthon)	80,00 €
Rêves de clown	100,00 €
Lizio des 4 saisons	300,00 €
Association Dan Ar Koz - Sérent	100,00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE** **COMMISSIONS THEMATIQUES INTERNES**

réf : 2017-008

Pour faire suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents à la Communauté de Communes, les communes membres sont invitées à désigner au sein de leur instance un membre titulaire et un membre suppléant (pour les plus petites communes) pour les commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Economie/Aménagement du territoire

- Commission Eau et Assainissement
- Commission Petite Enfance/Enfance Jeunesse/Transport Scolaire
- Développement numérique/Fibre/Prospective
- Vie Sociale/Vie Associative
- Tourisme/Culture
- Patrimoine/Voirie
- Déchets
- Habitat/Mobilités

**Commission Finances**

Titulaire : Jean Claude GABILLET  
Suppléant : Michel GUILLAUME

**Commission Economie/Aménagement du territoire**

Titulaire : Paul-Gilles CHEDALEUX  
Suppléant : Jean Claude GABILLET

**Commission Eau et Assainissement**

Titulaire : Corinne THIRIOT  
Suppléant : Hervé BERNARD

**Commission Petite Enfance/Enfance Jeunesse/Transport Scolaire**

Titulaire : Céline MONNERAYE  
Suppléant : Nathalie GUILLERET

**Commission Développement numérique/Fibre/Prospective**

Titulaire : Johann LEBLANC  
Suppléant : Eric MICHEL

**Commission Vie Sociale/Vie Associative**

Titulaire : Monique VAILLANT  
Suppléant : Marie-Annick BAUCHE

**Commission Tourisme/Culture**

Titulaire : Eric MICHEL  
Suppléant : Sophie BUSSON

**Commission Patrimoine/Voirie**

Titulaire : Pascal BOURY  
Suppléant : Jonathan MARTIN

**Commission Déchets**

Titulaire : Hervé BERNARD  
Suppléant : Gilles BADOUEL

**Commission Habitat/Mobilités**

Titulaire : Gilles BADOUEL  
Suppléant : Sophie BUSSON

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**DESIGNATION DE COMMISSAIRES à LA C.I.I.D.**

réf : 2017-009

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la fusion des trois EPCI entraîne un renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Ce renouvellement doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Conformément à la délibération du Conseil Communautaire, chaque commune doit transmettre à la communauté de communes le nom de deux commissaires titulaires et de deux commissaires suppléants.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DESIGNE** M. Gilles BADOUEL et Mme Monique VAILLANT, commissaires titulaires à la CIID

- **DESIGNE** M. Paul-Gilles CHEDALEUX et M. Jonathan MARTIN, commissaires suppléants à la CIID

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **AVENANT à LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

réf : 2017-010

La télétransmission des dossiers de marchés publics étant désormais possible par l'intermédiaire de l'application @ctes, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la commune transmis par voie électronique au représentant de l'Etat dans le département.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE À FISCALITE PROPRE**

réf : 2017-011

M. Le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de M. Le Préfet en date du 6 janvier 2017. Celui-ci rappelle qu'au titre de la loi ALUR, les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme le deviendront le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compte de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce transfert de compétence. En effet, le texte prévoit que si dans le délai de trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'aura pas lieu.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES PUBLICS ET DE LA GARDERIE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.**

réf : 2017-012

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, il a été déposé auprès de la D.D.T.M. un dossier de mise en conformité des sanitaires publics et de la garderie péri-scolaire.

Afin de financer les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Les modalités de financement sont les suivantes :

- D.E.T.R.	27 % de 39.000,00 €	10.530,00 €
- Conseil Départemental	30 % de 39.000,00 €	11.700,00 €
- Autofinancement		16.770,00 €

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée sollicite donc une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), afin de financer l'ensemble de ces travaux. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**TRAVAUX DE SECURITE EN AGGLOMERATION : RUE DE LA RESISTANCE ET**  
**RUE DE LA FONTENELLE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (D.E.T.R.)**

réf : 2017-013

Lors de la séance du conseil municipal du 9 mai 2016, M. Le Maire avait donné la parole à Mme LE GALLO, Mme TISON et Mme PEDRONO. Celles-ci souhaitaient alerter le conseil municipal sur la vitesse excessive des véhicules aux entrées principales du bourg ; en particulier, Rue de la Fontenelle et Rue de la Résistance (école).

Suite à cette information, des chicanes provisoires ont été installées : Rue de la Fontenelle et un radar pédagogique a été placé pendant plusieurs jours aux abords de l'école.

Après étude de ces deux installations, le conseil municipal a décidé de mettre en place des chicanes : Rue de la Fontenelle, afin de réduire la vitesse dans les deux sens de circulation. D'autre part, deux panneaux de signalisation mettant en scène des enfants seront installés au niveau de l'école ; un marquage au sol sera également réalisé à tous les carrefours de l'agglomération ainsi qu'au niveau de l'école.

Afin de financer cette opération, le conseil municipal est invité à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Les modalités de financement sont les suivantes :

- D.E.T.R.	27 % de 5.219,00 €	1.409,00 €
- Conseil Départemental	30 % de 5.219,00 €	1.566,00 €
- Autofinancement		2.244,00 €

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée sollicite donc une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), afin de financer l'ensemble de ces travaux. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES PUBLICS ET DE LA GARDERIE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

réf : 2017-014

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, il a été déposé auprès de la D.D.T.M. un dossier de mise en conformité des sanitaires publics et de la garderie péri-scolaire.

Afin de financer les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- D.E.T.R.	27 % de 39.000,00 €	10.530,00 €
- Conseil Départemental	30 % de 39.000,00 €	11.700,00 €
- Autofinancement		16.770,00 €

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée sollicite donc une subvention auprès du Conseil Départemental afin de financer l'ensemble de ces travaux. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**TRAVAUX DE SECURITE EN AGGLOMERATION**  
**RUE DE LA RESISTANCE ET RUE DE LA FONTENELLE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**AU TITRE DU DISPOSITIF "AMENDES DE POLICE 2017"**

réf : 2017-015

Lors de la séance du conseil municipal du 9 mai 2016, M. Le Maire avait donné la parole à Mme LE GALLO, Mme TISON et Mme PEDRONO. Celles-ci souhaitaient alerter le conseil municipal sur la vitesse excessive des véhicules aux entrées principales du bourg ; en particulier, Rue de la Fontenelle et Rue de la Résistance (école).



Suite à cette information, des chicanes provisoires ont été installées : Rue de la Fontenelle et un radar pédagogique a été placé pendant plusieurs jours aux abords de l'école.

Après étude de ces deux installations, le conseil municipal a décidé de mettre en place des chicanes : Rue de la Fontenelle, afin de réduire la vitesse dans les deux sens de circulation. D'autre part, deux panneaux de signalisation mettant en scène des enfants seront installés au niveau de l'école ; un marquage au sol sera également réalisé à tous les carrefours de l'agglomération ainsi qu'au niveau de l'école.

Afin de financer cette opération, le conseil municipal est invité à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du dispositif "Amendes de police".

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée, ayant approuvé le plan de financement, sollicite donc une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif "Amendes de police 2017", afin de financer l'ensemble de ces travaux. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**TRAVAUX DE SECURITE EN AGGLOMERATION**  
**RUE DE LA RESISTANCE ET RUE DE LA FONTENELLE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

réf : 2017-016

Lors de la séance du conseil municipal du 9 mai 2016, M. Le Maire avait donné la parole à Mme LE GALLO, Mme TISON et Mme PEDRONO. Celles-ci souhaitaient alerter le conseil municipal sur la vitesse excessive des véhicules aux entrées principales du bourg ; en particulier, Rue de la Fontenelle et Rue de la Résistance (école).

Suite à cette information, des chicanes provisoires ont été installées : Rue de la Fontenelle et un radar pédagogique a été placé pendant plusieurs jours aux abords de l'école.

Après étude de ces deux installations, le conseil municipal a décidé de mettre en place des chicanes : Rue de la Fontenelle, afin de réduire la vitesse dans les deux sens de circulation. D'autre part, deux panneaux de signalisation mettant en scène des enfants seront installés au niveau de l'école ; un marquage au sol sera également réalisé à tous les carrefours de l'agglomération ainsi qu'au niveau de l'école.

Afin de financer cette opération, le conseil municipal est invité à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme de solidarité territoriale.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée, ayant approuvé le plan de financement, sollicite donc une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du programme de solidarité territoriale (P.S.T.) , afin de financer l'ensemble de ces travaux. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **QUESTIONS DIVERSES**

réf : 2017-017

- Intervention de Mme Anita JOUBEL : Mme JOUBEL a présenté au conseil municipal sa future activité relative à la gestion du stress, des émotions et de la douleur. Cela peut être réalisé en groupe ou en individuel, sur quelques heures ou sur des retraites de 2 jours.

Les seniors liziotais pourront bénéficier de ses conseils à titre gratuit. Une animation sera mise en place dans un local communal.

- Convention Gite Relais/Crêperie : M. Arnaud DEROUBAIX a proposé à la municipalité une convention pour la mise à disposition pendant 5 ans du gite relais et de la crêperie. Certains points de cette convention seront à revoir avant signature par les deux parties

- Numérotation des villages : Une commission élargie au conseil municipal sera mise en place pour mettre en place cette numérotation. Il conviendra également de se rapprocher des services de la poste (fichier d'adresse) et M. Eric MICHEL qui avait participé à la mise en place de la numérotation sur le centre bourg.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **FINANCEMENT DES POINTS NUMERIQUES D.E.T.R.**

réf : 2017-018

Monsieur Le Maire présente le projet d'acquisition de matériel informatique nécessaire à l'installation d'un point numérique subventionné par la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives.

A cet effet, les crédits de la DETR sont mobilisés pour financer le matériel informatique permettant l'accès aux télé-procédures relatives à la pré-demande en ligne de CNI et de passeport. M. Le maire requiert l'avis des membres du Conseil Municipal sur ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet pour le montant global estimé à 1.396,00 € H.T.,

- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2017, afin d'aider la commune à financer les dits travaux,

- arrête comme suit le plan de financement de ce projet :

<b>DEPENSES</b>	<b>Cout H.T.</b>
Acquisition	1.396,00 €
Total	<b>1.396,00 euros</b>

<b>RECETTES</b>	
D.E.T.R.	698,00 €
Autofinancement	698,00 €
Total	<b>1.396,00 euros</b>

- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer les documents à intervenir.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 29/03/2017

Le Maire,  
**Jean Claude GABILLET**

**Présents :**

GABILLET Jean Claude  
 CHEDALEUX Paul-Gilles  
 MONNERAYE Céline  
 BOURY Pascal  
 BAUCHE Marie-Annick  
 BERNARD Hervé  
 GUILLAUME Michel  
 THIRIOT Corinne  
 BADOUEL Gilles  
 LEBLANC Johann  
 GUILLERET Nathalie  
 VAILLANT Monique  
 MARTIN Jonathan